



## **Conseil du développement industriel**

Trente-sixième session

Vienne, 23-26 juin 2009

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**Cohérence à l'échelle du système des Nations Unies: le rôle de l'ONUDI**

### **Cohérence à l'échelle du système des Nations Unies: le rôle de l'ONUDI**

#### **Rapport du Directeur général**

Conformément à la résolution GC.12/Res.6, le présent document contient des informations mises à jour qui soulignent la contribution que l'ONUDI continue d'apporter à la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies.

#### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction .....	1-2	2
I. Faits nouveaux concernant la cohérence à l'échelle du système au niveau des organes intergouvernementaux et interinstitutions .....	3-25	2
II. Contribution de l'ONUDI à la cohérence à l'échelle du système .....	26-30	9
III. Contribution de l'ONUDI à la cohérence à l'échelle du système au niveau des pays ..	31-41	11
IV. Défis .....	42-48	16
V. Observations finales .....	49	18
VI. Mesures que le Conseil doit prendre .....	50	19

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



## Introduction

1. À sa trente-cinquième session, le Conseil du développement industriel a pris note du document IDB.35/12, qui présentait les principaux faits nouveaux intervenus en ce qui concerne la cohérence de l'action du système des Nations Unies au niveau des organes intergouvernementaux et interinstitutions et des pays. Les États Membres se sont réjouis des contributions que l'ONUDI apporte à la cohérence des activités de développement que mène le système des Nations Unies, conformément aux décisions prises par les organes directeurs de l'Organisation. Ils ont salué sa participation active aux travaux du groupe du CCS sur les capacités commerciales et productives, son rôle directeur dans la préparation du Guide des ressources interinstitutions sur le renforcement des capacités commerciales, ainsi que le pilotage d'ONU-Énergie par le Directeur général. Dans la décision IDB.34/Dec.7, le Conseil a souligné qu'il était important que l'ONUDI continue de participer activement à l'initiative "Unis dans l'action" dans les pays pilotes, conformément à la résolution 62/208 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'examen triennal d'ensemble pour 2007 des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et aux orientations données par les États Membres aux organes directeurs de l'Organisation.

2. Le présent document met à jour les informations présentées dans le document IDB.35/12 et fait ressortir les contributions que l'ONUDI continue d'apporter à la cohérence de l'action menée à l'échelle du système et à la mise en œuvre de l'initiative "Unis dans l'action" dans les pays pilotes. Il examine également les difficultés qu'il y a à accroître la cohérence des activités de développement menées par le système des Nations Unies. Il s'inscrit dans la série de rapports présentés au Conseil du développement industriel à ses trente-troisième (IDB.33/CRP.6), trente-quatrième (IDB.34/7) et trente-cinquième (IDB.35/12) sessions et à la Conférence générale (GC.12/CRP.6) sur la cohérence à l'échelle du système. Tous ces documents soulignent l'action déterminée et dynamique que l'ONUDI mène pour accroître la cohérence des activités de développement du système des Nations Unies.

## I. Faits nouveaux concernant la cohérence à l'échelle du système au niveau des organes intergouvernementaux et interinstitutions

### a) Consultations intergouvernementales

3. L'ONUDI a continué de suivre l'évolution du processus consultatif intergouvernemental engagé en ce qui concerne la cohérence de l'action menée à l'échelle du système et de participer activement aux processus interinstitutions, conformément aux décisions prises par les organes directeurs de l'Organisation.

4. En juillet 2008, suite à une série de consultations tenues en 2007 et 2008, les coprésidents, l'Ambassadeur Augustine Mahiga (République-Unie de Tanzanie) et l'Ambassadeur Paul Kavanagh (Irlande), ont présenté leur rapport. Le 15 septembre 2008, l'Assemblée générale a adopté la résolution 62/277, qui stipule que les travaux sur la cohérence du système des Nations Unies porteront exclusivement et de manière intégrée sur cinq questions: l'application de la stratégie "Unis dans

l'action" aux échelons national et régional, l'harmonisation des pratiques de fonctionnement, le financement, la gouvernance, et l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. L'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de présenter aux États Membres des documents de fond traitant des questions de financement et de gouvernance en vue de faciliter la prise de décisions correspondantes par l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session. Elle a également prié le Secrétaire général de lui soumettre un nouveau document méthodologique détaillé sur la question de l'égalité des sexes.

5. Suite à l'adoption de la résolution 62/277 par l'Assemblée générale, le Président de l'Assemblée a nommé, le 20 février 2009, l'Ambassadeur Kaire Munionganda Mbuende (Namibie) et l'Ambassadeur Juan Antonio Yañez-Barnuevo (Espagne) Coprésidents du processus consultatif sur la cohérence de l'action menée à l'échelle du système, qui se tiendra au cours de la soixante-troisième session.

6. Les premières consultations informelles plénières de la soixante-troisième session se sont tenues le 13 mars 2009 sous la présidence des nouveaux coprésidents. Le Secrétaire général a souligné la nécessité, pour les États Membres et le système des Nations Unies, de collaborer, en ces temps de crise, comme une seule et même famille "pour améliorer réellement la vie de tous". Il a noté que la crise actuelle restreignait gravement le financement du système des Nations Unies et son action de développement, alors même que le système devait faire face à ses propres contradictions et défis internes. Une cohérence accrue était donc essentielle et les consultations informelles devaient aider à élaborer des approches communes et à instaurer, en matière de programmes, une réelle coopération au sein du système.

7. Le 30 mars 2009, l'Assemblée générale a convoqué une réunion pour étudier le document sur l'égalité des sexes et examiner les deux options qui y étaient proposées. La première consistait à conserver tels quels les mécanismes institutionnels actuels et à se concentrer sur le financement et sur l'amélioration de la coopération interinstitutions. La seconde consistait à regrouper les quatre entités des Nations Unies s'occupant des femmes (le Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme, la Division de la promotion de la femme, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW)). À l'issue de la discussion, il a été estimé que la seconde option (le regroupement des entités s'occupant des femmes en une entité composite) était la mieux à même de relever les défis et d'atteindre l'objectif de l'égalité des sexes. Cette entité combinerait les caractéristiques d'un fonds/programme et d'un service du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, et conduirait des travaux analytiques, normatifs et opérationnels dans les domaines de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Il est prévu que la soixante-troisième session de l'Assemblée générale prenne une décision finale sur la façon de renforcer la structure des Nations Unies dédiée à l'égalité des sexes.

8. Lors des consultations informelles qui se sont tenues le 13 mars 2009, le Secrétaire général a souligné que pour que le système de gouvernance fonctionne mieux, il faudrait que les pays se l'approprient, qu'il soit transparent, mieux coordonné, que des organismes spécialisés et des organismes non résidents y participent et que l'on évalue la performance des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Il a également souligné la nécessité de renforcer le système de financement, qui devrait s'appuyer sur un engagement

ferme en faveur de ressources de base, de contributions volontaires prévisibles, stables et adéquates, et sur une architecture simplifiée, une juste répartition des charges et des mesures objectives de la performance du système de développement des Nations Unies.

9. Les consultations informelles plénières concernant le document sur la gouvernance préparé par le Secrétaire général se sont tenues le 24 avril 2009. Ce document contenait 10 recommandations, notamment en faveur d'une démarcation plus claire des rôles et des responsabilités de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social (ECOSOC) et d'un renforcement du rôle législatif de l'ECOSOC, et présentait des mesures importantes tendant à améliorer la cohérence des activités de développement des Nations Unies. L'un des principaux objectifs de ces propositions était de faciliter une prise de décisions plus éclairée au niveau intergouvernemental en veillant à ce que les données et les informations soient de meilleure qualité et fournies en temps utile et à ce que les acteurs clés, au niveau des pays, participent aux délibérations sur les activités opérationnelles. D'autres débats sur la question du financement se tiendront après la publication du document du Secrétaire général relatif au financement, à la fin du mois d'avril 2009.

**b) Coordination interinstitutions**

10. Au niveau interinstitutions, l'ONUDI a continué de participer de manière active aux travaux du CCS et de ses deux comités de haut niveau, ainsi qu'au Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) afin de faire progresser la cohérence à l'échelle du système.

11. En 2009, le GNUD concentre, en ce qui concerne la cohérence à l'échelle du système, ses travaux sur les questions clés suivantes: l'efficacité et le financement de l'aide au développement; l'appui continu aux pays pilotes de l'initiative "Unis dans l'action"; l'appui aux pays dans lesquels le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement est actuellement mis en œuvre; l'harmonisation du fonctionnement et l'application d'une série de recommandations concernant la gestion du système des coordonnateurs résidents.

12. En ce qui concerne l'efficacité et le financement de l'aide, l'ONUDI s'est jointe à une délégation du GNUD pour participer au Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui s'est tenu à Accra du 2 au 4 septembre 2008. Le GNUD, qui y avait envoyé une délégation et avait préparé une déclaration, a organisé différentes manifestations parallèles, notamment une réunion sur la réforme des Nations Unies à laquelle l'ONUDI ainsi que le Gouvernement vietnamien et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont participé. L'un des résultats de ce forum de haut niveau est le "Programme d'action d'Accra", qui contient des mesures tendant à améliorer la reddition de comptes et la transparence, à modifier la nature de la conditionnalité, à améliorer la prévisibilité de l'aide et à utiliser davantage les systèmes des pays. L'ONUDI a également participé à un atelier que le GNUD avait organisé en février 2009 sur les résultats des forums d'Accra et de Doha et qui visait à fournir des orientations pratiques aux équipes de pays des Nations Unies pour qu'elles s'engagent efficacement en faveur de l'aide dans un environnement en rapide évolution. Lors de cet atelier, des activités ont également été mises en place en vue de renforcer le plan d'action mis en œuvre par le GNUD au titre du suivi de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

13. En tant que membre permanent du Groupe consultatif du GNUM, l'ONUDI a activement collaboré à ses activités d'appui continu aux pays pilotes de l'initiative "Unis dans l'action". En 2007 et pour l'essentiel de 2008, les activités menées dans les pays pilotes de l'initiative "Unis dans l'action" ont principalement porté sur l'élaboration d'une vision commune de la réforme des Nations Unies au niveau des pays en ce qui concerne l'appropriation et l'impulsion nationales, la conception d'un programme commun des Nations Unies plus stratégique au niveau des pays, ainsi que les modifications à apporter aux opérations de fonctionnement pour faciliter la mise en place d'une architecture de programmation conjointe. En 2009, l'accent est mis sur l'impact qu'ont les innovations de l'initiative "Unis dans l'action" sur le développement; la documentation, par un inventaire, des enseignements tirés de l'initiative à ce jour; et l'appui continu aux pays pilotes, notamment en préparant l'évaluation indépendante de l'initiative et en renforçant ses cadres de surveillance et d'évaluation. Les pratiques optimales continueront d'être intégrées dans les pays, en particulier dans ceux qui mettent en œuvre le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

**c) Rapports de synthèse des pays pilotes**

14. Les points et les défis clés qui ressortent des rapports de synthèse des pays pilotes (jusqu'à présent, six des huit pays ont soumis leurs rapports pour 2008) portent sur l'expérience du pilotage qu'ont les équipes de pays des Nations Unies, sur le programme, sur l'impulsion des gouvernements, sur la participation des organismes, sur le financement, sur la gestion du changement et les pratiques de fonctionnement, et sur la communication.

15. En ce qui concerne le pilotage effectué par les équipes de pays des Nations Unies, les retours d'information indiquent que le système des coordonnateurs résidents a encore été renforcé par la répartition plus claire des tâches au sein du système des Nations Unies, par la clarification du rôle des coordonnateurs résidents et de l'interface et par l'application pratique des principes fondamentaux de gestion adoptés l'année précédente. Les gouvernements ont de plus en plus recours aux services à guichet unique des bureaux des coordonnateurs résidents pour appuyer plus largement le système des Nations Unies. Grâce à la solidité et à la cohésion des équipes de pays, des décisions ambitieuses ont pu être prises rapidement et le processus de l'initiative "Unis dans l'action" s'est accéléré, notamment en ce qui concerne les services opérationnels et communs. Ce n'est toutefois pas le coordonnateur résident qui prend seul les décisions de gestion, mais l'équipe de pays des Nations Unies dans son ensemble, ce qui peut rallonger et alourdir le processus décisionnel. Ce problème est d'autant plus important si l'on tient compte du fait que même les membres des équipes de pays n'ont pas toute latitude pour prendre des décisions concernant la feuille de route du changement car ils dépendent, à des degrés divers, de l'appui et de l'accord de leurs sièges respectifs.

16. S'agissant des programmes, les premiers rapports confirment que tous les pays pilotes de l'initiative "Unis dans l'action" ont maintenant soit lancé leur "Programme unique", soit achevé leur première année de mise en place. La répartition claire des tâches entre les organismes qui participent aux programmes conjoints sur la base de leurs forces et compétences respectives et la coordination de chaque programme par les organismes d'organisation, de gestion ou de pilotage ont permis d'améliorer la collaboration et l'efficacité. L'élaboration des différents

documents et les processus connexes de planification et d'examen de l'initiative demandent beaucoup de temps aux correspondants des gouvernements, comme au personnel des Nations Unies et aux autres parties prenantes. Il faudra, à l'avenir, continuer de veiller à ce que ces processus soient plus largement intégrés aux processus de planification et d'examen nationaux. Il se révèle difficile d'harmoniser et d'intégrer les outils et les calendriers de surveillance et d'évaluation des organismes participants du système des Nations Unies; aussi est-il urgent de simplifier et d'harmoniser les règles de présentation de rapports.

17. S'agissant de l'impulsion nationale, les rapports indiquent que les gouvernements semblent de plus en plus guider l'action des organismes du système des Nations Unies pour ce qui est des priorités nationales. De plus, ils considèrent que l'initiative "Unis dans l'action", ses outils et des mécanismes tels que le cadre budgétaire unique et le plan de travail pour un programme unique donnent un aperçu clair du cadre de travail et d'affectation des ressources des Nations Unies qui les incite à renforcer et à harmoniser l'aide des donateurs. Même s'il reste beaucoup à faire en termes d'utilisation des systèmes financiers nationaux, le rôle de coordination des gouvernements a été renforcé vis-à-vis du système des Nations Unies. Toutefois, il reste à renforcer la coordination et la liaison intersectorielle et interministérielle/interdépartementale. Dans les pays qui décentralisent leur administration publique, les Nations Unies devront concentrer leur attention sur l'impulsion donnée non seulement au niveau central, mais également à celui des autorités de province et de district.

18. S'agissant de la participation des organismes des Nations Unies, l'expérience des pays pilotes montre que l'initiative "Unis dans l'action" a contribué à faciliter l'intervention des organismes non résidents au niveau des pays. La contribution de ces organismes a aidé le système des Nations Unies à répondre aux demandes d'orientation politique formulées par les gouvernements et aux besoins locaux de développement, qu'il s'agisse d'environnement, de commerce ou de développement industriel. Les enquêtes récemment effectuées, toutefois, sur le personnel des pays pilotes ont clairement montré que la charge de travail supplémentaire liée à la réforme des Nations Unies n'était pas viable et qu'il faudrait aborder la question des capacités limitées des bureaux régionaux des organismes non résidents pour garantir leur participation active et l'exécution en temps utile des programmes.

19. S'agissant du financement, les rapports indiquent que les cadres budgétaires uniques sont pleinement opérationnels. Le cadre budgétaire unique a considérablement amélioré la transparence des Nations Unies, ainsi que la collaboration et la cohérence interinstitutions pour ce qui est de la surveillance et de la présentation des rapports financiers. Il subsiste cependant des lacunes de financement dans les programmes uniques. La prévisibilité du financement est devenue un problème majeur pour l'exécution de ces programmes. Si les fonds nécessaires ne sont pas mobilisés au début du processus, la qualité des résultats obtenus pourrait être compromise. Il faut donc d'urgence améliorer la mobilisation des ressources et susciter une contribution plus importante des donateurs. L'un des principaux problèmes de financement, au niveau des pays, reste celui des fonds qui proviennent de différents donateurs bilatéraux et ne permettent pas une affectation souple des ressources au niveau des pays.

20. S'agissant de la gestion du changement et des pratiques de fonctionnement, on a observé un recours de plus en plus fréquent, lorsque cela était possible, aux

systèmes nationaux, notamment pour les achats, la comptabilité, la surveillance, l'évaluation et l'audit. Il faudrait, cependant, aller bien plus loin dans ce sens. Par exemple, alors que l'on a de plus en plus recours au système de trésorerie des gouvernements et à l'approche harmonisée des transferts monétaires, ce sont principalement les fonds et programmes des Nations Unies qui appliquent cette démarche. L'adoption de cette approche par les organismes spécialisés demeure pour l'essentiel limitée, leur financement provenant principalement de contributions affectées à des fins spéciales et de fonds verticaux, ce qui tend à réduire l'applicabilité de cette approche harmonisée. Il s'agit là d'un sujet qui préoccupe les pays pilotes, qui considèrent qu'il faudrait harmoniser les processus des Nations Unies. L'élaboration d'une infrastructure conjointe d'information et de communication a été l'un des principaux résultats obtenus dans le domaine des services communs, et la négociation conjointe de services a permis de limiter la hausse des coûts. En outre, l'expérience d'un bureau unique dans le contexte de l'initiative "Unis dans l'action" a montré qu'il était possible de réduire les dépenses de fonctionnement. Il faut toutefois bien faire la distinction entre les économies potentielles qui peuvent être quantifiées en termes monétaires et celles que l'on peut considérer comme des "économies nettes" une fois que l'on a pris en compte l'augmentation des dépenses dans d'autres domaines, y compris celle des dépenses opérationnelles pour les organismes du système des Nations Unies.

21. Enfin, la communication est considérée comme un élément clef du processus de gestion du changement et une fonction essentielle du système des Nations Unies pour ce qui est de défendre les politiques et les normes mondiales. Le principe d'une communication unique est ainsi devenu un cinquième volet de l'initiative "Unis dans l'action" dans certains pays pilotes. La communication conjointe a permis au système des Nations Unies d'apporter une réponse collective aux demandes d'assistance que les gouvernements lui avaient adressées pour ce qui est d'élaborer des politiques dans des domaines prioritaires tels que le changement climatique, la crise alimentaire et la crise économique actuelle. La communication ciblée a également permis de mieux faire comprendre l'initiative aux responsables gouvernementaux et a incité les gouvernements à s'approprier et à conduire la réforme des Nations Unies. Il reste cependant beaucoup à faire pour veiller à ce que toutes les parties soient bien informées; il faut simplifier et intégrer la communication, dans le système des Nations Unies comme à l'extérieur, car il est essentiel que le processus soit mieux compris pour que la gestion du changement soit efficace.

**d) Contribution du Groupe des Nations Unies pour le développement à la cohérence à l'échelle des pays**

22. Au cours des trois prochaines années, 90 pays élaboreront leur plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Ce processus concerne directement l'ONUDI et constitue une occasion unique de positionner stratégiquement les activités de développement du système des Nations Unies à l'échelle des pays et de faire avancer l'application des recommandations de l'examen triennal complet des activités opérationnelles. Le GNUD a élaboré, pour les pays concernés, un ensemble standard d'éléments d'appui qui sera adapté au contexte et aux besoins spécifiques des équipes de pays des Nations Unies.

23. Lors de sa première réunion, en janvier 2009, le GNUD a adopté une série de propositions qui visent à appliquer aux bureaux de pays les enseignements tirés, y compris une approche intégrée des programmes et des opérations dans les pays qui appliqueront le Plan-cadre et le référentiel du GNUD, qui contient des pratiques optimales de programmation nationale commune. Un développement des solutions d'information et de communication destiné à accroître la collaboration interinstitutions et des propositions visant une plus grande harmonisation des ressources humaines ont été approuvés spécifiquement pour les pays pilotes. Le Comité de haut niveau sur la gestion du CCS participe pleinement aux réformes des pratiques de fonctionnement que pilote le GNUD à l'échelle des pays. Celles qui nécessitent des accords à l'échelle du système sont soumises au Comité de haut niveau sur la gestion pour examen et décision.

24. Le GNUD a également décidé d'adopter, pour le système de gestion et de reddition de comptes, le plan d'exécution qui définit les rôles et les responsabilités du GNUD, de son Groupe consultatif, des Équipes de directeurs régionaux, des groupes de travail du GNUD, de ses organismes individuels et du Bureau de coordination des activités de développement, et a rendu opérationnelle l'"interface fonctionnelle" qui vise à distinguer le rôle que le PNUD joue en qualité d'administrateur du système des coordonnateurs résidents de celui qu'il joue comme exécutant de programmes. Il a également adopté un certain nombre d'instruments essentiels pour garantir un fonctionnement efficace du système des coordonnateurs résidents. Il a, enfin, adopté, pour les organismes non résidents (2009-2011), un plan de travail qui revêt un intérêt particulier pour l'ONUDI dans la mesure où il a été conçu pour faciliter l'exécution et la surveillance des actions prioritaires afin d'associer davantage les organismes non résidents aux processus de programmation des pays.

25. Le GNUD a également adopté le document opérationnel concernant l'ouverture du volet financement de l'initiative "Unis dans l'action". Pour surmonter les contraintes financières que connaît le système des Nations Unies au niveau des pays, le volet financement créé au titre de l'initiative "Une ONU" dans le cadre du Fonds PNUD-Espagne pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) a été élargi pour en faire un fonds multidonateurs. Le Fonds PNUD-Espagne a été créé en 2006 dans le cadre d'un accord conclu entre l'Espagne et le PNUD en vertu duquel l'Espagne mettait à disposition 740 millions de dollars pour appuyer les activités liées aux Objectifs du Millénaire pour le développement et soutenir les efforts de réforme des Nations Unies au niveau des pays. Ce fonds comporte deux volets, destinés l'un à financer les activités des Nations Unies dans des secteurs "thématiques", l'autre à financer des activités dans le cadre de l'initiative "Unis dans l'action" dans les pays pilotes. À ce jour, le montant approuvé dans le cadre de ce fonds pour le programme de l'ONUDI s'élève à 11,2 millions de dollars pour des volets "thématiques" tels que l'environnement, le changement climatique et l'emploi des jeunes. Au 31 mars 2009, 3,1 millions de dollars avaient été transférés à l'ONUDI. Le volet élargi a été conçu pour répondre aux besoins en financements supplémentaires, non affectés et plus prévisibles; il visera en particulier les pays qui appliquent le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et qui adoptent une approche de programmation plus stratégique et plus intégrée à l'échelle des pays, ainsi que les pays qui ont déjà élaboré des programmes selon l'approche de l'initiative "Unis dans l'action". L'Espagne, la Norvège et le Royaume-Uni se sont déjà engagés à verser les fonds



qui, selon les estimations préliminaires, seront nécessaires en 2009 (150 millions de dollars) et en 2010 (250 millions de dollars), mais le volet est ouvert à des contributions supplémentaires d'autres pays.

## II. Contribution de l'ONUDI à la cohérence à l'échelle du système

### a) Groupe du CCS sur les capacités commerciales et productives

26. En plus de participer activement à la coordination interinstitutions axée sur les pays, l'ONUDI contribue à la cohérence à l'échelle du système en concluant des partenariats avec d'autres organismes du système des Nations Unies dans ses domaines d'activité prioritaires. En ce qui concerne le renforcement des capacités commerciales, l'ONUDI participe aux travaux du Groupe du CCS sur les capacités commerciales et productives, qui est piloté par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Dans ce groupe, l'ONUDI aide à promouvoir la cohérence à l'échelle du système en coordonnant ses programmes, ses activités et, au besoin, sa participation aux mécanismes du GNUD. Une session spéciale a été organisée à Genève le 25 novembre 2008 pour 25 nouveaux coordonnateurs résidents en vue de faciliter les contacts avec les équipes de pays des Nations Unies. Le Groupe multiplie ses contacts avec les équipes des pays qui appliquent le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en vue d'intégrer les programmes et projets relatifs aux capacités commerciales et productives dans les cadres de programmation pour répondre aux besoins et aux priorités des pays. L'ONUDI a également participé à deux ateliers de formation régionaux (Bangkok, le 9 mars 2009 et Bratislava, du 16 au 18 mars 2009) que le Bureau de coordination des activités de développement avait organisés pour les équipes de pays des Nations Unies qui commencent à formuler, en 2009, de nouveaux plans-cadres pour l'aide au développement. Au niveau des pays, l'ONUDI a participé à une formation, à des missions et à des sessions de planification de programmes conjoints portant sur le Plan-cadre au Bhoutan, en Équateur, à Madagascar, en République arabe syrienne et en République démocratique populaire lao. Elle a également pris part à l'élaboration de programmes conjoints avec d'autres organismes de plusieurs des pays pilotes. Elle a, en outre, commencé à mettre à jour le *Guide des ressources interinstitutions sur le renforcement des capacités commerciales*. Lancé en 2008, ce Guide est le fruit de l'action menée par les diverses institutions et par d'autres organismes du système des Nations Unies pour définir et décrire une vaste gamme de services d'appui mis à la disposition des pays en développement dans le domaine commercial. L'édition de 2009 sera augmentée pour inclure les contributions de banques régionales de développement et d'autres organismes. Il est prévu que l'ONUDI présente la version augmentée du Guide lors de la réunion du Groupe de travail conjoint du Comité OCDE-CAD sur le commerce qui se tiendra le 20 mai 2009. En préparation de l'examen décennal des OMD qui aura lieu en 2010 sous la direction de l'ONUDI, le Groupe a également commencé à recenser les cibles et les indicateurs du secteur commercial et productif qui pourraient y être intégrés.

27. Pour accroître la cohérence à l'échelle du système dans le domaine du renforcement des capacités commerciales, l'ONUDI coopère également avec d'autres partenaires, notamment avec l'Équipe spéciale chargée de l'aide au

commerce, le Cadre intégré renforcé et le Mécanisme pour l'élaboration de normes et le développement du commerce (MENDC), et en préparant des rapports pour les sous-comités de l'OMC chargés des pays les moins avancés (PMA), des obstacles techniques au commerce (OTC) et des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS). L'une des manifestations majeures que l'ONUDI a organisées avec le Gouvernement cambodgien et l'OMC a été la Conférence ministérielle des PMA tenue à Siem Reap du 19 au 20 novembre 2008. Cette conférence a été une étape importante du processus élargi à plusieurs niveaux par lequel l'ONUDI poursuivra, avec les acteurs qui participent au processus d'aide au commerce et au Cadre intégré renforcé, le dialogue sur les meilleurs moyens d'utiliser ces instruments pour créer de l'offre dans les PMA. L'ONUDI coopère également, avec la Banque mondiale et avec d'autres organismes, à la rédaction du Trade Compliance Report (TCR), qui présentera des suggestions et des considérations coûts/avantages concernant l'assistance technique dans le domaine de la conformité.

#### b) ONU-Énergie

28. Sous la présidence du Directeur général de l'ONUDI, ONU-Énergie<sup>1</sup> a continué à promouvoir la collaboration au sein du système des Nations Unies dans le domaine de l'énergie. Le 10 décembre 2008, ONU-Énergie a organisé à Poznan (Pologne), en marge de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies, une manifestation parallèle sur les changements climatiques sur le thème "L'utilisation rationnelle de l'énergie dans le contexte d'après 2012: questions et défis principaux". Cette manifestation a examiné le rôle de l'utilisation rationnelle de l'énergie dans l'atténuation des changements climatiques, l'accent étant mis sur les nouvelles possibilités et les mesures à prendre en vue d'une solution mondiale. ONU-Énergie a en outre tenu, le 30 mars 2009 à Washington à l'occasion de la semaine de l'énergie 2009 du Groupe de la Banque mondiale, une réunion pour examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail d'ONU-Énergie et débattre des questions énergétiques dans le contexte économique actuel, ainsi que des nouveaux défis et des nouvelles possibilités qui intéressaient directement le programme. Les participants ont en outre noté qu'ONU-Énergie participera au débat de l'Assemblée générale sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et les énergies renouvelables qui se tiendra à New York plus tard dans l'année et à la Conférence internationale de Vienne sur l'énergie, qui aura lieu du 22 au 24 juin 2009. ONU-Énergie devrait en outre publier plusieurs ouvrages sur l'amélioration de l'utilisation rationnelle de l'énergie dans l'industrie, la promotion de l'accès à l'énergie dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement et l'appui à l'élaboration de politiques sur le développement des biocarburants et les investissements à opérer en 2009.

---

<sup>1</sup> ONU-Énergie est un mécanisme interinstitutions sur l'énergie qui regroupe 20 organismes des Nations Unies ou organismes multilatéraux et est chargé d'aider à veiller à la cohérence de la réponse qu'apporte le système des Nations Unies aux décisions prises en matière d'énergie au Sommet mondial de 2002 pour le développement durable. Il s'agit de faciliter, au sein du système des Nations Unies, la coopération sur les questions énergétiques en adoptant une démarche cohérente de collaboration, compte tenu du fait qu'il n'existe dans le système des Nations Unies aucun organisme unique chargé avant tout des questions énergétiques. ONU-Énergie s'est organisé en trois groupes: accès à l'énergie, efficacité énergétique et énergies renouvelables, dirigés par diverses organisations membres.

**c) Transfert de technologie**

29. L'ONUDI contribue également à la cohérence à l'échelle du système dans le contexte de l'initiative sur le changement climatique du CCS en sa qualité de coordonnateur, avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, des questions relatives au transfert de technologies respectueuses du climat. Les activités menées par les organismes du système des Nations Unies dans ce domaine se répartissent en cinq catégories: besoins en matière de technologie et évaluations des besoins; information technologique; création d'un environnement propice aux technologies respectueuses du climat; renforcement des capacités; et mécanismes de transfert des technologies. Dans ce contexte, et en coopération avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'ONUDI a organisé du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2008, à l'intention de formateurs, un atelier sur la préparation de projets de transferts de technologies à des fins de financement. L'ONUDI et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) s'emploient en outre à étendre et à renforcer leurs centres nationaux pour une production plus propre et à faciliter ainsi l'adoption et la diffusion des techniques de production plus propres dans les pays en développement. L'Organisation apporte par ailleurs un appui technique aux travaux qui sont menés actuellement pour créer, sous l'égide de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), une norme internationale de gestion de l'énergie.

**d) Parité des sexes et autonomisation économique des femmes**

30. En ce qui concerne l'autonomisation économique des femmes, l'ONUDI s'est efforcée d'améliorer son action dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Après avoir organisé avec succès en juillet 2008 un dialogue d'experts avec des participants d'autres organismes des Nations Unies, du secteur privé et de spécialistes de la parité des sexes, l'ONUDI a adopté, en matière d'égalité des sexes, une politique générale qui reflète sa volonté d'intégrer la question des femmes dans ses activités programmatiques et opérationnelles pour progresser sur la voie de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes. Cette politique prévoit en outre une plus grande collaboration avec les autres institutions du système des Nations Unies dans le domaine de l'autonomisation économique des femmes, domaine dans lequel l'Organisation a été priée, par le Conseiller spécial pour la parité des sexes et la promotion de la femme, de montrer la voie.

### **III. Contribution de l'ONUDI à la cohérence à l'échelle du système au niveau des pays<sup>2</sup>**

31. Tous les pays pilotes de l'initiative "Unis dans l'action" ont commencé à mettre en œuvre les nouveaux arrangements de programme et de gestion conçus et convenus en 2007 et au début de 2008. En février 2009, le Pakistan a signé le document relatif à son programme unique, tandis que l'Albanie, le Mozambique, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda et l'Uruguay ont entamé le second semestre de mise en œuvre de leur programme unique. Le Cap-Vert a procédé à la

<sup>2</sup> Fin avril 2009.

première affectation de ressources au titre du Fonds unique de transition et le Viet Nam a finalisé l'élaboration des critères d'allocation des ressources de la phase 2 de son Plan unique. Les pays pilotes ont en outre mis en place des groupes interinstitutions de suivi et d'évaluation pour l'élaboration et le suivi des cadres de suivi et d'évaluation axés sur les résultats. L'Albanie a finalisé et adopté son cadre de suivi et d'évaluation au début de 2009. Une évolution importante a en outre été observée en ce qui concerne le responsable unique et le bureau unique. L'ONUDI a adopté le principe du rôle renforcé des équipes de pays des Nations Unies et du coordonnateur résident dans tous les pays pilotes, principe qu'a adopté le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), et elle contribue activement au concept d'unité d'action des Nations Unies dans plusieurs pays pilotes. Elle participe en outre à divers exercices de gestion du changement et d'évaluation des capacités dans les pays pilotes.

32. Les crédits nécessaires à l'exécution des propositions de projets dans les pays pilotes, à l'exclusion du Pakistan, sont estimés à 58 millions de dollars, avec un manque initial de 32 millions de dollars. Ce manque devrait être comblé, pendant la période 2008-2010, à hauteur de 18,5 millions de dollars par le Fonds unique en Albanie, au Cap-Vert, au Mozambique, en République-Unie de Tanzanie, en Uruguay et au Viet Nam, puis, pendant la période 2008-2012, pour les 13,5 millions restants par le Fonds unique au Rwanda. En 2008, le Fonds unique au Mozambique, au Rwanda, en République-Unie de Tanzanie et en Uruguay a affecté à l'ONUDI 5,1 millions de dollars, dont 4,6 millions ont été effectivement transférés pour l'exécution de programmes au second semestre de 2008. En février et mars 2009, 3 millions de dollars ont été affectés à l'ONUDI par le Fonds unique en Albanie, au Cap-Vert, au Mozambique, en République-Unie de Tanzanie et en Uruguay pour financer les activités de mise en œuvre prévues en 2009.

33. Les principaux faits intervenus dans les huit pays pilotes qui participent à l'initiative "Unis dans l'action" et les contributions apportées par l'ONUDI à la fin d'avril 2008 sont présentés ci-après:

#### **Albanie**

34. Après la première année d'exécution du "programme unique", le Gouvernement, pour répondre aux nouvelles priorités nationales, a invité l'ONUDI et le Fonds international de développement agricole (FIDA) à adhérer au programme unique. Le 18 février 2009, le Comité exécutif conjoint du Fonds de cohérence "Une ONU" de l'Albanie a approuvé le projet de Centre national pour une production plus propre (CNPP), qui doit être exécuté au cours de la période 2009-2010. L'importance stratégique accordée par l'ONUDI à la production plus propre répond au besoin qu'a le Gouvernement de stimuler des moyens de production écologiquement viables. En collaboration avec la CNUCED (chef de file), la FAO, le CCI, le PNUD et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE/ONU), l'ONUDI a par ailleurs contribué à l'élaboration, dans le cadre du réseau du CCS sur les capacités commerciales et productives, d'un programme conjoint intitulé "Vers l'Union européenne: l'appui à la capacité commerciale de l'Albanie", que le Gouvernement examine actuellement.

### Cap-Vert

35. En sa qualité de membre du Groupe d'appui des Nations Unies à la gestion mondiale du changement, l'ONUDI a participé à la deuxième mission interinstitutions qu'ont organisée au Cap-Vert, du 26 février au 18 mars 2009, des consultants de Dahlberg. La mission avait pour objectifs de planifier les changements organisationnels et de soutenir la phase initiale d'élaboration d'un plan de gestion administrative pour appliquer efficacement l'initiative "Unis dans l'action" dans le premier Bureau conjoint des Nations Unies. Sur le plan des programmes, le Comité directeur conjoint Gouvernement/Nations Unies a procédé, lors de sa réunion du 27 février 2009, à l'affectation des premiers crédits du Fonds unique de transition. Un total de 3,7 millions de dollars (sur les 5,8 millions mobilisés auprès des Gouvernements autrichien, espagnol et norvégien) a été affecté à six des neuf sous-programmes du programme unique (2008-2010). En sa qualité de chef de file du sous-programme 4, "Croissance et possibilités économiques", l'ONUDI a, avec la pleine participation des 12 institutions participantes et de plusieurs partenaires nationaux, coordonné avec succès l'élaboration de documents opérationnels, notamment le plan de travail et le cadre budgétaire, afin de mobiliser les ressources du Fonds unique de transition. Sur les crédits nécessaires à la mise en œuvre du sous-programme en 2009, qui s'élèvent à 5,1 millions de dollars, 2,4 millions de dollars devraient être mobilisés par le Fonds unique de transition. L'ONUDI reçoit également des crédits du Fonds unique de transition pour ses sous-programmes 1 et 5, auxquels elle participe dans le cadre de ses objectifs stratégiques suivants: promotion des investissements et renforcement des capacités commerciales; et production plus propre et utilisation rationnelle de l'énergie.

### Mozambique

36. L'équipe de pays des Nations Unies a poursuivi la mise en œuvre du programme unique lancé le 1<sup>er</sup> juillet 2008 suite à l'approbation de crédits d'un montant de 13 millions de dollars pour le second semestre de 2008. Des ressources supplémentaires d'un montant de 7 millions de dollars ont été allouées aux programmes conjoints en cours le 29 mars 2009. Sur les 20,5 millions de dollars mobilisés auprès du Canada, de l'Espagne, de la Norvège et de la Suède, l'ONUDI a reçu 1,85 million de dollars pour financer l'exécution, d'ici à fin août 2009, des activités menées dans le cadre des programmes conjoints "jeunes et emploi" (0,77 million de dollars), "autonomisation des femmes" (0,71 million de dollars) et "environnement et changement climatique" (0,37 million de dollars). Le quatrième programme conjoint de "renforcement des capacités pour la formulation et l'administration de politiques commerciales efficaces", dont la composante ONUDI s'élève à 1,1 million de dollars, attend d'être approuvé en vue d'être exécuté dans l'année. Outre l'exécution des programmes, l'ONUDI participe activement à l'examen à mi-parcours du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2007-2009 (prolongé jusqu'en 2011), qui devait s'achever en mai 2009. L'extension du Plan-cadre permettra à l'Équipe de coordination des Nations Unies d'avoir une année complète d'exécution avant le début des consultations relatives au prochain cycle de programmation. Conformément à la décision qu'a prise l'Organisation d'adopter l'approche harmonisée des transferts monétaires, éventuellement pour les opérations qu'elle mène dans les pays pilotes de l'initiative "Unis dans l'action", l'ONUDI participe en outre à un certain nombre de

microévaluations pour s'informer sur les pratiques, systèmes, politiques et procédures des partenaires locaux et pour les appliquer progressivement.

### **Pakistan**

37. Le document concernant le programme unique 2008-2010 a été signé le 4 février 2009. Il synthétise les efforts accomplis pour veiller au bon déroulement de la réforme de l'Organisation des Nations Unies et contient le cadre de coopération convenu entre les organismes participants des Nations Unies. Le document relatif à l'exécution est en voie d'achèvement et englobera les programmes conjoints élaborés sur la base des cinq groupes de travail thématiques du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2008-2010 (agriculture, développement rural et réduction de la pauvreté; santé et population; environnement; éducation; et gestion des catastrophes) et des quatre questions intersectorielles (égalité des sexes, droits de l'homme, participation de la société civile et réfugiés). S'agissant de l'égalité des sexes, l'enveloppe budgétaire du Programme conjoint des Nations Unies auquel participent 14 organismes s'élèverait à 16 millions de dollars, dont 12 millions dégagés par le Fonds PNUD-Espagne pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les propositions de l'ONUDI ont été évaluées à 1,25 million de dollars et sont entièrement provisionnées. Les interventions de l'ONUDI visent essentiellement l'autonomisation économique des femmes par l'activité productive et le développement de l'entrepreneuriat. Outre ses projets autonomes de renforcement des capacités commerciales, de développement des petites et moyennes entreprises, d'amélioration de l'environnement et de production plus propre, qui font partie intégrante du Programme unique, l'ONUDI travaille avec les autres organisations participantes pour mettre au point des programmes conjoints dans ces domaines.

### **Rwanda**

38. Le programme unique lancé en 2008 est en cours d'exécution et les organismes participants des Nations Unies ont récemment fait rapport sur l'exécution des activités financées par des crédits du Fonds unique 2008. En collaboration étroite avec les partenaires nationaux, tous les organismes participants ont défini leurs plans de travail annuels pour 2009, regroupés en fonction de six résultats du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement: bonne gouvernance; VIH/sida; santé, alimentation et population; éducation; environnement; et croissance durable et protection sociale. Sur la base de l'ensemble des plans de travail annuels, les 18 organismes participants des Nations Unies prévoient en 2009 une exécution d'un montant de 112,5 millions de dollars, dont 36,6 millions seront mobilisés auprès du Fonds unique. Les propositions de l'ONUDI s'élèvent, pour 2009, à 3,46 millions de dollars. L'Organisation compte sur des ressources du Fonds unique pour combler le déficit de 2,9 millions de dollars nécessaires à l'exécution intégrale des activités dans les domaines suivants: renforcement des capacités pour l'élaboration de politiques industrielles, développement de l'entrepreneuriat, chaînes de valeur agro-industrielles et accès aux marchés, gestion des déchets et création de revenus, production plus propre et développement de l'énergie rurale.

### **République-Unie de Tanzanie**

39. Le Bureau unique des Nations Unies à Zanzibar a été officiellement inauguré en février 2009. Il regroupe tous les organismes des Nations Unies représentés à Zanzibar, notamment l'ONUDI, et est le premier dans le pays à diriger l'exécution des services communs. La République-Unie de Tanzanie est également le premier pays où le Fonds unique est effectif et opérationnel. En février 2009, le programme unique 2007-2008 a été étendu à deux programmes conjoints supplémentaires consacrés à l'environnement et à l'éducation, qui visent à améliorer l'aptitude du Gouvernement à coordonner et à exécuter les politiques existantes relatives à l'environnement et à y intégrer la viabilité écologique et le changement climatique, ainsi qu'à appuyer des réformes d'envergure et des changements structurels dans le secteur de l'éducation. L'ONUDI participe à ces deux nouveaux programmes conjoints; ainsi, dans le cadre du programme conjoint sur l'environnement, ses activités sont axées sur l'utilisation rationnelle de l'énergie, les ressources naturelles et la promotion des sources d'énergie renouvelables pour les miniréseaux et réseaux ruraux; dans le cadre du programme conjoint sur l'éducation, elle participe au développement de l'esprit d'entreprise chez les jeunes de l'enseignement secondaire et promeut les sciences, la technologie et l'innovation dans l'enseignement supérieur et la recherche. Dans l'ensemble, l'ONUDI participe à cinq des neuf programmes conjoints et dispose, pour 2008-2010, d'un budget total de 4 millions de dollars. À ce jour, 2,85 millions de dollars ont été affectés à l'ONUDI par le Fonds unique.

### **Uruguay**

40. Le 1<sup>er</sup> juillet 2008, l'Uruguay a commencé, après l'approbation du financement de neuf projets et programmes, à exécuter le programme unique de renforcement des capacités aux fins du développement. L'ONUDI est responsable des projets suivants: "Renforcement institutionnel pour la conception de stratégies de développement économique: insertion du pays au niveau international et élaboration de politiques énergétiques à long terme"; et "Assistance technique pour la conception de politiques propices à la production durable et à l'emploi". Pour la période 2008-2010, le budget de l'ONUDI prévu au titre de ces projets s'élève à 1,25 million de dollars. L'ONUDI a reçu 0,46 million de dollars pour l'exécution jusqu'à fin août 2009 des deux projets dont elle est responsable. Le total des fonds transférés à ce jour du Fonds de cohérence à l'Organisation s'élève à 0,82 million de dollars. De plus, les composantes ONUDI du programme conjoint de renforcement des industries culturelles et d'amélioration de l'accès aux biens culturels dans le cadre du volet thématique "Culture et développement" approuvé par le Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement sont en cours d'exécution. L'ONUDI est chargée d'exécuter pour 1 million de dollars d'activités sur un budget total de 3,37 millions prévu pour la période 2008-2010.

### **Viet Nam**

41. Au Viet Nam, les 16 organismes participants des Nations Unies seront accueillis dans les locaux communs de la Maison verte des Nations Unies qui sera achevée en 2010. Le projet est intégralement financé, les donateurs ayant promis de financer quelque 60 % des dépenses totales. Le Gouvernement a apporté sa contribution en offrant un site et un bâtiment et les organismes des Nations Unies,

dont l'ONUDI, sont convenus de financer au prorata les ressources nécessaires restantes selon l'espace requis. En ce qui concerne le rôle renforcé joué par l'équipe de pays des Nations Unies et par le coordonnateur résident dans le cadre de l'initiative "Unis dans l'action", le mémorandum d'accord concernant le responsable unique, d'une durée de six mois, a été examiné en interne par l'équipe de pays des Nations Unies en octobre 2008 et approuvé une nouvelle fois pour les six prochains mois. Outre sa participation à divers mécanismes de gouvernance et de consultation, l'ONUDI a contribué à l'établissement des critères d'affectation des fonds. Près de la moitié des 27 millions de dollars disponibles seront distribués aux institutions spécialisées dans les mois à venir. Les activités de l'ONUDI représenteront 22,4 millions de dollars et le déficit initial de 6,25 millions de dollars devrait être comblé par le Fonds unique 2.

#### **IV. Défis**

42. La section I du présent document portait sur certaines difficultés rencontrées par le système des Nations Unies dans son ensemble pour assurer une plus grande cohérence de ses activités de développement au niveau national. La section qui suit expose les points clefs et les principaux défis que rencontre l'ONUDI alors qu'elle s'efforce de contribuer à accroître la cohérence à l'échelle du système et que l'Initiative "Unis dans l'action" passe de la phase de planification à celle de mise en œuvre, de mobilisation des ressources, de suivi et d'évaluation, ainsi que d'appui aux pays qui appliquent le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et à ceux qui participent à l'initiative "Unis dans l'action".

##### **a) Intégration de la croissance économique, du commerce et des capacités productives dans les bilans communs de pays, les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et les programmes uniques**

43. Une des principales difficultés que rencontre l'ONUDI en tant qu'institution spécialisée ayant une présence limitée sur le terrain est de faire en sorte que les questions de développement industriel durable soient systématiquement prises en compte dans le programme unique intégré pour répondre aux priorités nationales de développement. Avant la mise en œuvre de l'initiative "Unis dans l'action", le développement économique, le commerce et les capacités productives n'étaient guère pris en compte dans la formulation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, malgré la priorité élevée que les gouvernements attribuaient à ces thèmes dans leurs propres plans de développement. L'existence d'un cadre d'indicateurs correspondant aux bilans communs de pays, qui contribueraient à définir les principaux défis industriels d'un pays et leur ampleur, constituerait un premier pas dans la bonne direction. Les directives actualisées relatives au bilan commun de pays et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2009 ne contiennent toujours pas de références spécifiques à la promotion de la croissance économique, aux capacités productives et au commerce. Cet état de choses est particulièrement préjudiciable, compte tenu de l'incidence qu'a la crise économique et financière sur le secteur productif des pays en développement. Les équipes de pays des Nations Unies, en particulier celles qui opèrent dans les pays qui appliquent le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, auront besoin d'un soutien et de conseils sur les politiques et les



mesures à adopter pour atténuer les effets de la crise sur les populations les plus vulnérables, notamment en favorisant une croissance économique durable, les capacités productives et le commerce en faveur des pauvres. Le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) est convenu de redoubler d'efforts en 2009 pour actualiser ces aspects des directives et aider les pays à affronter la crise.

**b) Répondre aux pays qui appliquent le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et aux exercices de programmation dans les pays pilotes**

44. Compte tenu du grand nombre de pays (90 pays) qui appliqueront le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement dans les trois années à venir, du fait que la plupart des pays pilotes commenceront les consultations pour le prochain cycle de programmation en 2010, et du nombre croissant de pays qui adhèrent à l'initiative "Unis dans l'action" et élaborent leurs propres programmes uniques, l'ONUDI se trouve face au défi gigantesque de devoir répondre à la hausse considérable des demandes de programmation et des demandes d'assistance. La situation est vraiment préoccupante en termes d'effectifs et de nécessité d'une plus grande coordination, tant au Siège qu'aux niveaux national et régional, si l'on veut garantir la participation efficace de l'Organisation aux processus intégrés et harmonisés de programmation nationale. Dans un climat de croissance budgétaire nulle et de concurrence de nombreuses priorités, l'ONUDI ne disposera que de moyens très limités pour répondre aux demandes d'appui des pays qui appliquent le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et de ceux qui adhèrent à l'initiative. Elle devra fixer des priorités, rationaliser son fonctionnement et améliorer la productivité des fonctionnaires pour faire face aux demandes d'appui sur le terrain. Les États Membres de l'ONUDI et la direction devront être particulièrement attentifs à cette question.

**c) Répondre à une demande accrue de coordination dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative "Unis dans l'action"**

45. L'initiative "Unis dans l'action" exige une nombreuse main-d'œuvre depuis le début et encore plus depuis qu'elle est entrée dans la phase de mise en œuvre. Petite organisation technique disposant de moyens limités, l'ONUDI doit assumer une charge de plus en plus lourde du fait de l'accroissement du temps et des ressources nécessaires au personnel du Siège et des bureaux extérieurs. Les procédures adoptées par diverses équipes de pays des Nations Unies, parallèlement aux exigences de gestion, de suivi, d'évaluation et d'audit des programmes et projets et d'autres exigences encore des organismes participants, créent, en matière de coordination, d'importantes responsabilités qui appellent une attention et une participation constantes. De plus, l'ONUDI connaît des dépenses accrues, en termes aussi bien de financement que de temps de travail du personnel, du fait de l'augmentation des voyages nécessaires à la mise en œuvre et au suivi des programmes conjoints.

**d) Financement des pays pilote et critères d'affectation des ressources du Fonds unique**

46. Si le Fonds unique a permis d'améliorer considérablement la transparence du système des Nations Unies et de renforcer la collaboration et la cohérence interorganisations en matière de suivi et de présentation de l'information financière,

les programmes uniques manquent encore cruellement de moyens. La prévisibilité du financement est devenue pour l'ONUDI un problème important, car les projets sont exécutés en l'absence de financement intégral et sans la garantie d'un financement intégral à venir, ce qui freine l'exécution et compromet la qualité et la durabilité des résultats attendus. En outre, les organismes des Nations Unies qui, comme l'ONUDI, offrent des services hautement spécialisés ne peuvent, dans certains cas, fournir l'équipement voulu ou honorer des contrats s'ils ne disposent que d'un financement partiel. Il demeure difficile de mobiliser des ressources volontaires supplémentaires pour garantir une exécution intégrale et efficace, en particulier dans le climat économique actuel où la crise financière mondiale a déjà eu des incidences sur le volume de l'aide.

47. Par ailleurs, certains pays pilotes ont fixé, pour l'affectation des crédits du Fonds unique, des critères spécifiques qui tiennent compte notamment des contributions versées par les organismes. Auparavant, ces pays plafonnaient les crédits du cadre budgétaire unique par des critères qui se fondaient en particulier sur les décaissements ou les capacités d'exécution passés. En vertu de ces critères, la plupart des ressources du Fonds unique vont probablement être affectées à des organismes qui, contrairement à l'ONUDI, disposent de ressources ordinaires suffisantes depuis le début du processus de programmation. Si l'élargissement du volet financement de l'initiative "Une ONU" vise à répondre à la nécessité de disposer de fonds supplémentaires, non affectés à des fins spéciales et plus prévisibles, les décaissements de ce volet en faveur des pays qui remplissent les conditions requises devraient garantir que les critères retenus pour l'affectation des ressources du Fonds unique soient neutres et se fondent sur les priorités nationales de développement.

**e) Harmonisation des pratiques de fonctionnement**

48. L'ONUDI fait des efforts considérables pour rationaliser et harmoniser encore ses pratiques de fonctionnement avec celles des autres organisations du système. Cependant, ses ressources extrabudgétaires sont essentiellement constituées de contributions affectées à des fins spéciales assorties de conditions, ce qui entrave tout progrès dans ce domaine. En principe, l'ONUDI appuie sans réserve l'exécution par les pays mêmes et a confirmé sa décision d'adopter si possible l'approche harmonisée des transferts monétaires, en particulier dans les pays pilotes retenus pour l'initiative "Unis dans l'action". Même si elle rencontre des difficultés dans la pratique, elle reste attachée à l'exécution par les pays mêmes comme modalité d'exécution des programmes et des projets et continuera de trouver des moyens d'harmoniser ses pratiques avec celles des autres organisations du système des Nations Unies et de recourir de plus en plus souvent aux systèmes nationaux dans ses opérations de terrain.

## **V. Observations finales**

49. Le processus de cohérence à l'échelle du système continue de progresser au niveau des organes intergouvernementaux et interinstitutions et des pays. L'ONUDI continuera de suivre l'évolution du processus intergouvernemental de cohérence à l'échelle du système, de participer activement à la coordination interinstitutions et de contribuer à la coopération pour le développement au niveau national afin de

renforcer l'impact de ses programmes et de ses activités et de réduire les coûts des opérations pour les gouvernements, conformément aux décisions prises par l'Assemblée générale des Nations Unies et par les organes directeurs de l'Organisation.

## **VI. Mesures que le Conseil doit prendre**

50. Le Conseil souhaitera peut-être prendre note du présent document et, s'il le juge approprié, donner des indications au Secrétariat quant à la poursuite de sa participation au processus de cohérence à l'échelle du système.

## Liste des abréviations

### C

CAD	Comité d'aide au développement
CCI	Centre du commerce international
CCS	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination
CEE	Commission économique des Nations Unies pour l'Europe
CNPP	Centre national pour une production plus propre
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

### E

ECOSOC	Conseil économique et social
--------	------------------------------

### F

FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole

### G

GNUD	Groupe des Nations Unies pour le développement
------	--

### I

INSTRAW	Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme
ISO	Organisation internationale de normalisation

### M

MENDC	Mécanisme pour l'élaboration de normes et le développement du commerce
-------	--

### O

OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économiques
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

OTC            Obstacles techniques au commerce

**P**

PMA            Pays les moins avancés

PNUD          Programme des Nations Unies pour le développement

PNUE          Programme des Nations Unies pour l'environnement

**S**

SPS            Mesures sanitaires et phytosanitaires

**U**

UNIFEM        Fonds de développement des Nations Unies pour la femme